

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord
tenue à l'Hôtel de Ville de Grande-Anse le lundi 17 août 2026 à 19h00**

RE-2026-03

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Guy Thériault, maire, appelle la réunion à l'ordre à 19h00 et souhaite la bienvenue aux quelques 23 citoyens présents à cette seizième réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents :	Guy Thériault	Maire
	Joanne Cormier-Baldwin	Conseillère
	Yvon Godin	Conseiller
	Colin MacLellan	Conseiller
	Gaëtan Thériault	Conseiller
	Jonathan Thériault	Conseiller

Assistaient également :

André Sonier	Directeur général
Simonne Godin	Greffière municipale

Absence (motivée) : Gérard Battah

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le maire, M. Guy Thériault, demande au conseil municipal s'il y a déclarations de conflit d'intérêt à être incluses au procès-verbal de la présente réunion.

Aucune déclaration d'intérêt ne fut prononcée

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la réunion fut circulé et se lit comme suit :

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Réfection de la rue Châtillon
 - Services d'ingénierie ;
 - Appel d'offres.
6. Levée de la réunion.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Gaëtan Thériault et appuyé par Mme Joanne Cormier-Baldwin, que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté comme circulé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-080



5. RÉFECTION DE LA RUE CHÂTILLON (D)

M. le Maire introduit le dossier en expliquant les différentes étapes du projet ayant mené à la présentation en réunion extraordinaire de l'offre de services de Roy Consultants visant à compléter en 2026 la réfection de la rue Châtillon sur un kilomètre de distance.

Par la suite, les résolutions suivantes sont présentées pour décision :

Services d'ingénierie

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par M. Colin MacLellan et appuyé par M. Jonathan Thériault que le conseil municipal de Rivière-du-Nord accepte l'offre de services d'un montant de 58 000 \$ plus taxes reçue de la firme Roy Consultants pour la réalisation du mandat de conception du projet d'asphaltage de la rue Châtillon à Maissonnette sur une distance d'un kilomètre, incluant l'administration du contrat ainsi que la surveillance des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-081

Appel d'offres

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Joanne Cormier-Baldwin et appuyé par M. Yvon Godin, que la firme d'ingénierie Roy Consultants procède, dans les meilleurs délais, à la publication des appels d'offres relatifs aux travaux de réfection de la rue Châtillon à Maissonnette, sur une distance d'un kilomètre, en respectant le délai minimal d'affichage permis par la réglementation en vigueur

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

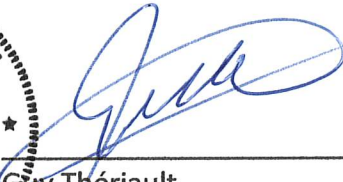
Résolution 2026-082

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

La levée de la réunion est proposée à 19h10 par M. Yvon Godin et appuyée par M. Colin MacLellan.


Simonne Godin
Greffière municipale




Guy Thériault
Maire